

La feuille verte

N°266 été - automne 2025



ÉDITO

L'actualité environnementale est plutôt riche, voire brûlante, en Région Occitanie depuis quelques semaines...

Près de Toulouse, les rebondissements juridiques de l'affaire A69, autoroute inutile et toujours illégale, symbole d'une lutte de la vision de deux mondes, ont de quoi surprendre tant la validation de la demande de sursis à exécution nous a toutes et tous sidérés. Pourtant, les travaux ne sembleraient pas redémarrer de sitôt... L'échéance fin novembre du jugement de l'appel au fond est très attendue, tant par les quatorze associations unies par la détermination sans faille des militant.es et des citoyen·nes, que pour le Droit de l'environnement.

Mais bien d'autres projets sont en contentieux, menés par les Amis de la Terre ou en soutien aux associations et collectifs qui luttent, tant leurs impacts sur nos vies et nos communs sont palpables.

Les LGV du Sud-ouest appelées aussi LNSO, projet pharaonique au budget abyssal, dont les premiers grands travaux au sud de Bordeaux (AFSB) et au nord de Toulouse (AFNT) sont déjà très visibles et ont fait des dégâts considérables. Aujourd'hui, L'État et Bercy semblent remettre sérieusement en question ce projet dont le financement n'a jamais été assuré (voir article).

Citons d'autres projets et luttes en cours qui sont autant de chantiers inutiles, dévastateurs pour notre environnement et les finances de nos Territoires :

- Le feuillet de la Tour Occitanie, projet délirant de 153 mètres de hauteur au pied de la gare Matabiau dont la majorité des Toulousains ne veut toujours pas...à suivre.
- La Jonction Est de la rocade-est toulousaine dont la lutte est menée par l'association Deux pieds Deux roues, une nouvelle sortie entre les sorties 17 et 18...pourquoi faire ??
- L'extension des gravières d'Ariège menaçant l'approvisionnement en eau potable, ou encore le scandale des eaux minérales d'Alet-les-Bains, luttes menées avec et par Eau-secours 31 et Eau-secours 11.
- La ZAC du Rivel impactant encore et toujours terres agricoles de qualité et biodiversité, sans parler des risques d'inondation liés à l'artificialisation à outrance de ses sols.

La liste de ces luttes est longue et nous ne les citerons pas toutes. Mais nous restons toutes et tous mobilisé·es !

Une toute nouvelle information nous parvient juste avant de boucler et nous concerne au plus haut point...ANTICOR porte plainte contre Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, pour « détournement de fonds publics » et « recel de détournement de fonds publics », une affaire que nous ne manquerons pas de suivre de près.

Par Olivier Copery, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées - AG 17 mai 2025

Le 17 mai 2025 se tenait l'Assemblée Générale (AG) annuelle des Amis de la Terre Midi-Pyrénées (ATMP) à La Maison, 73 chemin de Mange-Pommes à Ramonville-Saint-Agne (31). Nous étions 21 personnes dont 19 adhérent.es avec 8 pouvoirs le matin et 27 personnes dont 24 adhérent.es avec 8 pouvoirs l'après-midi.

Après un tour de table des présent.es, nous avons procédé à la présentation du Rapport d'Activités 2024-2025, ainsi qu'au Rapport financier 2024 établis par la Trésorière.

C'est ainsi plus d'une trentaine d'actions ou évènements auxquels ont directement participé les ATMP depuis l'AG de 2024 avec plusieurs actions relayées dans les médias régionaux voire nationaux, et ceci sans compter les nombreuses participations à des commissions ou instances.

L'activité 2024 représente un budget annuel d'environ 35 000€, sur lequel nous avons généré un déficit d'environ 5 000€ en 2024, principalement du fait de l'engagement en 2024 de plusieurs actions importantes, notamment contre la 3ème ligne de métro toulousain, et sur le volet juridique pénal de l'autoroute A69 Toulouse-Castres, et contre les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) faisant partie du projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse pour lesquels nous avons reçu des dons de particuliers que nous remercions et des aides du Fonds des Luites et des Amis de la Terre France attribués seulement en 2025.

Le Rapport Moral du Président a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée qui *« n'a pas été un long fleuve tranquille, mais [qui] contient probablement en elle les germes d'un rejaillissement, telle la végétation qui reverdit chaque printemps, au chant des mésanges, notamment »*, avec la perspective *« d'envisager de faire évoluer notre fonctionnement pour aller vers une réorganisation en antennes locales et une coordination régionale Occitanie, avec les autres groupes de la Région »*.

Nous avons ensuite débattu de l'intérêt de constituer une coordination régionale Occitanie.

Après un temps convivial de repas sous forme d'auberge espagnole riche en discussions, nous avons consacré une bonne partie de l'après-midi à la présentation des luites en cours et actualités de nos associations adhérentes.

Outre nos actions juridiques contre la troisième ligne de métro (31), l'A69 (81/31) et la LGV/AFNT (31), nous avons aussi considéré notre implication et nos appuis aux mobilisations contre la ZAC du Rivel (31), ou l'usine de bois énergie du Cagire à Estadens (31), la Tour Occitanie à Toulouse (31), la 3ème Prison de Muret (31), une usine d'embouteillage à Alet-les-Bains (11), ainsi que contre la Jonction Est du périphérique toulousain (31) ou le projet de 2x2 voies nouvelles de la RN88 en Aveyron (12), ou bien encore celle contre une centrale photovoltaïque dans le Lot (46), en parallèle de notre action résolue contre le nucléaire et le projet de deux nouveaux réacteurs à Golfech (82). Nous avons également directement participé à l'émergence d'une mobilisation nouvelle contre l'usine Seveso Ipsophène sur l'île du Ramier à quelques pas du site d'AZF à Toulouse (31). Nous restons également mobilisés pour que l'île du Ramier garde son caractère le plus naturel possible face aux nombreux projets d'artificialisation et de privatisation de cette

île de nature au cœur de Toulouse, et sur les questions de déchets et l'avenir de l'incinérateur de Toulouse Le Mirail (31).

Nous exerçons en outre notre vigilance et faisons des propositions alternatives concernant le trafic aérien et ses nuisances sonores notamment dans la grande agglomération toulousaine, de Blagnac à Muret (31), le projet d'extension du Parc Technologique du Canal à Ramonville (31) ou bien encore sur le projet de contournement routier de Tarascon-sur-Ariège (09). Eau Secours 31 nous a rappelé son action contre les gravières d'Ariège risquant notamment impacter l'eau potable en amont de Toulouse ou sur la problématique émergente des polluants éternels.

Par notre implication dans des mobilisations d'ampleur régionale, telle que celle contre l'autoroute A69 Toulouse-Castres, ou contre la LGV Bordeaux-Toulouse, nous avons rencontré et interagi avec des nouvelles générations militantes et avec une diversité de mode d'actions, que nous pourrions qualifier de « mouvement des terres » (avec les soulèvements de la Terre, les Naturalistes des Terres, Terre de luites, ou bien encore le Groupe National de Surveillance des Arbres) ce qui devrait nous amener un regain d'énergie, de forces et de perspectives pour continuer ces luites déterminantes.

À l'issue de ces échanges, nous avons procédé à l'élection de notre Conseil d'Administration (CA) pour l'année qui vient, avec le départ de deux de nos administratrices 'piliers' depuis quelques années, notre Trésorière et notre Secrétaire qui ont été chaleureusement remerciées et applaudies et qui passent le relais, avec l'arrivée de quatre nouvelles et nouveaux administrateur·ices.

Notre réunion de CA du 04 juin 2025 a ensuite procédé à l'élection des attributions statutaires de Co-Présidence, Secrétariat et Trésorerie.

Ainsi va la vie des Ami·es de la Terre en Midi-Pyrénées et Occitanie, toujours déterminé·es !

Élection du Conseil d'Administration (CA) par l'Assemblée Générale du 17 mai 2025 : Unanimité

Carmen GUERREO, Stella MONTEBELLO, Olivier COPERY, Gilbert DARGEEN, Alain KUBIAK, Dominique GILBON, Gwenola KUBIAK, Audrey DENIS, Julien REGAIRAZ, Jean OLIVIER

Après rappel des attributions statutaires et délibération, le Conseil d'administration élit :

Co-président·e : Audrey Denis et Jean Olivier

Secrétaire : Carmen Guerrero

Secrétaire-adjoint : Olivier Copery

Trésorière : Stella Montebello

17h30 : Clôture de l'AG.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES ADHÉRENTES DES ATMP

Région Occitanie 252 (dont 70% en Haute-Garonne)
Hors Région 9 (Nouvelle-Aquitaine en particulier)

ADHÉSION

Rappel 1 : l'adhésion est à prix libre

Rappel 2 : les dons aux Amis de la Terre Midi-Pyrénées ouvrent droit à réduction fiscale.

Par Jean Olivier, Co-président des Amis de la Terre Midi-Pyrénées

L'essentiel de l'actualité A69

Le Communiqué de Presse du 25 juin

Ne surtout pas laisser reprendre les travaux – illégaux - de l'A69 avant le jugement d'appel sur le fond !

Les Amis de la Terre de Midi-Pyrénées (ATMP) font le choix de ne pas saisir le Conseil d'État, comme cela était possible sous 15 jours, d'un pourvoi en cassation du « sursis à exécution » prononcée par la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Toulouse le 28 mai 2025, concernant la reprise temporaire des travaux du projet d'autoroute A69 Castres-Toulouse.

Nous adoptons ainsi une position commune aux autres organisations co-requérantes qui participent à l'action juridique aux côtés du collectif local La Voie Est Libre (LVEL) d'opposantes et d'opposants à cette autoroute A69.

Nous faisons ainsi le choix réfléchi de ne pas contester devant la plus haute juridiction administrative (le Conseil d'État) cette décision pourtant sidérante et soudaine du 28 mai 2025 de reprise d'un chantier d'une autoroute jugée clairement illégale le 27 février 2025, et qui reste et restera totalement illégale jusqu'au jugement sur le fond par la Cour Administrative d'Appel (CAA).

Cette option vise à permettre que le jugement d'appel sur le fond ait lieu le plus rapidement possible afin de voir confirmer le jugement d'illégalité totale de ce projet, et son arrêt définitif.

Nous contestons néanmoins fermement le fait que les travaux de cette autoroute illégale pourraient reprendre en toute impunité, suite à l'autorisation temporaire de reprise des travaux accordée en urgence par la Cour Administrative d'Appel le 28 mai dernier. Une telle reprise serait une offense au respect de la loi de protection de la biodiversité, en même temps que l'engagement d'un risque financier supplémentaire par les promoteurs de cette A69, qui auront beau jeu ensuite de venir se plaindre et faire valoir les crédits financiers engagés et l'avancement des travaux... lorsque l'annulation de l'autoroute sera bel et bien confirmée (ce que le respect de la loi impose).

Nous appelons dans ce contexte l'État et les promoteurs de l'A69 à faire preuve, pour une fois, de responsabilité, et à ne pas reprendre ce chantier avant la décision au fond de la Cour Administrative d'Appel (CAA) qui doit intervenir avant la fin de cette année 2025.

Nous appelons en outre les Procureurs de la République et Juges d'Instruction de Castres et de Toulouse (en particulier du Pôle Régional Environnemental - PRE), ainsi que du Parquet National Financier (PNF), saisis de nombreux signalements et plaintes pénales par nos organisations à prendre toutes leurs responsabilités et faire respecter les lois, et donc empêcher la reprise des travaux, au regard des pouvoirs qui le leur permettent.

En effet, nous avons notamment déposé trois plaintes pénales majeures avec constitutions de parties civiles voici maintenant près d'un an aux noms des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées (ATMP), du GNSA, et de l'UPNET-FNE81, ainsi que, pour la première, de FNE OP et d'Agir pour l'Environnement, pour la deuxième, du propriétaire et de l'association pour la Renaissance du Château de Scopont, et pour la troisième de ATTAC France et de Eau Secours 31, ces trois plaintes portant respectivement sur des « destructions de biodiversité en bande organisée concernant la destruction de végétation en dehors des autorisations », une « prise illégale d'intérêt concernant la modification du tracé de l'autoroute au regard de terrains d'élus locaux au détriment d'un monument historique et de biodiversité protégée » et d'une « construction de l'autoroute en zone inondable avec une aggravation du risque

d'inondation et d'inondabilité de l'autoroute masquée par des faux et usages de faux ». Il est en outre de notoriété publique suite aux publications des préfectures que le constructeur de l'autoroute a fait l'objet de dizaines de Rapports en Manquements Administratifs (RMA) et de près d'une quinzaine de mise en demeure signifiant aussi l'illégalité des travaux.

Pour Jean Olivier, Co-Président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées : « *Il serait pour nous totalement incompréhensible et inacceptable, comme pour toute la population attachée à un État de droit démocratique et respectueuse de l'environnement, que les travaux d'une telle autoroute jugée clairement illégale, qui l'est toujours à ce jour et au moins jusqu'au jugement en appel, et dont le montage et la mise en oeuvre sont fortement entachés de nombreuses illégalités graves, puissent reprendre dans les prochaines semaines avec ce qui constituerait alors de nouveaux flagrants délits de manquement au droit de l'environnement, de mise en danger de la vie d'autrui et de non-respect de l'intérêt général.* »

Nous appelons en parallèle les habitant.es et élu.es des territoires concerné.es à se mobiliser, avec notre appui, pour les solutions alternatives à l'A69 et en particulier les solutions de trains et de transports en commun qui pour des coûts d'investissement bien moindres que le chantier de cette autoroute permettraient des mobilités d'avenir répondant aux besoins et aux enjeux sociaux et écologiques, pour l'ensemble de la population (munie ou non de voitures).

Stop à l'A69 et son monde, une autre voie est possible !

APPEL AUX DONNS

<https://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/stop-a69>

Contact Presse

Jean OLIVIER, Co-président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

LGV Non Merci... Une autoroute peut en cacher une autre : l'actualité est dense !

Du 21 au 23 mars dernier, « Le Printemps du Ciron » prenait date dans le top des actions pour une lutte écologique et sociale contre les Lignes Nouvelles du Sud-Ouest, comprenez les LGV (lignes à grande vitesse) du Grand sud-ouest reliant Bordeaux, Toulouse et Dax. Cette manifestation faisait suite au rassemblement « Freinage d'Urgence » d'octobre 2024 réalisé sur la commune de Lherm-et-Musset, elle aussi en Vallée du Ciron.

A l'initiative d'un des 25 collectifs impliqués dans cette lutte inter-régionale, NiNa (Ni Ici Ni Ailleurs) a fait de ce nouveau rassemblement au cœur de la Vallée du Ciron, à Bernos-Beaulac, confluence des lignes du tracé, une belle réussite malgré une météo capricieuse, et a permis de nombreux échanges et rencontres avec les citoyens habitants des alentours et les quelques collectifs présents pour l'occasion. Tables rondes, balades variées, quelques écoreuils du GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres) ayant même permis à jeunes et moins jeunes de grimper dans les arbres en toute sécurité...

Après une conférence de presse très applaudie, largement représentée par les élu.es des communes de Gironde et des Landes concernées par le tracé, des député.es de la

Gironde et représentantes de la Région Nouvelle Aquitaine et du Parlement Européen, la table ronde de l'après-midi, animée par Jean Olivier, a permis à l'auditoire de bénéficier des propos d'un très grand intérêt de Geneviève Azam, économiste, militante écologiste et altermondialiste, sur les enjeux d'accaparement des terres. Ses paroles étaient éclairées et éclairantes, et démontraient que cette lutte opposait deux mondes incompatibles tant les objectifs sont diamétralement opposés : le monde de la sobriété et de la subsistance, du respect du vivant et de la conservation de la nature qui nous entoure comme un impératif majeur, et l'autre monde, à bout de souffle, qui tend à une nouvelle grande accélération, défiant les lois de la biodiversité et considérant la nature comme un obstacle qu'il est impératif de réduire, de remplacer, d'effacer, pour que les grandes infrastructures, aujourd'hui inutiles, voient le jour, quoiqu'il en coûte pour les citoyens.

Pour l'heure, l'ampleur de la lutte commence à prendre les proportions qu'il convient.

Le rejet récent du référé-suspension demandé par les collectifs sur les AFSB (Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux), réclamant la suspension des travaux au sud de Bordeaux, n'entame en rien la mobilisation et la détermination des militants.

Au nord de Toulouse, ce sont les AFNT (Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse), ces travaux à marche forcée poussés par la SNCF, qui ont déjà produit des dégâts considérables comme l'abattage de près de 300 arbres le long du canal latéral à la Garonne, le rétrécissement de ce même canal avec des palplanches en métal enfoncées de plusieurs mètres dans le lit, près de Saint-Jory, entre Aucamville et Castelnau d'Estrétefonds. Symbole de cette lutte sur le terrain, La Guinguette Vaillante regroupe toujours les valeureux. ses écureuils.les sur une zone à défendre près de l'Ecluse de L'Hers.

Le 24 avril sonnait la clôture de l'instruction du recours en annulation de l'arrêté préfectoral de l'autorisation environnementale des AFNT devant le Tribunal Administratif de Toulouse, clé juridique de l'annulation du chantier.

Même Tribunal, même entreprise de BTP...NGE, mêmes irrégularités, conclusions sur les impacts environnementaux pires...que pour l'autoroute A69 ! Comment considérer autrement que cette autoroute ferroviaire est déjà illégale ?

Alors que cette nouvelle infrastructure titanesque concernera moins de 10% des utilisateurs du train, les promoteurs du projet ne mettent finalement en avant qu'un seul attrait... Gagner du temps ! Mais du temps pour qui ? pourquoi ?

Rendre Toulouse et sa région plus attractive est un argument si ridicule et mensonger qu'il ne semble plus être mis en avant...et pour cause. Toulouse est la métropole française qui a connu la plus grande croissance démographique sur ces 20 dernières années.

Quant à l'argument qui consisterait à nous faire croire que les LGV du Sud-Ouest seraient la solution de report modal de l'avion vers le train...c'est encore raté ! L'aéroport de Toulouse-Blagnac voit depuis 4 ans sa fréquentation fondre comme neige au soleil...moins 30% et l'érosion ne semble pas vouloir s'arrêter...

Alors pourquoi donc Carole Delga préfère maintenir son soutien financier aux LGV, quitte à suspendre le projet de rénovation de la ligne Rodez-Séverac et à annuler la commande de 25 rames de TER... ? Qu'en pensent les usagers du quotidien des lignes existantes ?

Car faire le choix de ces lignes LGV, c'est condamner toutes

les lignes existantes à une dégradation des dessertes essentielles pour le plus grand nombre, un abandon progressif de leur entretien, et surtout de leur modernisation.

Quelles sont ces lignes exactement ?

Toulouse-Bordeaux, Bordeaux-Dax bien sûr, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, le fameux POLT...Mais aussi, Bordeaux-Nantes, Bordeaux-Angoulême, Toulouse-Tarbes-Lourdes-Pau-Dax...toutes ces lignes seront impactées car dépenser plus de 23 milliards d'euros en 10 ans pour une telle infrastructure sera forcément impactant sur les finances que demande la modernisation de ces lignes existantes.

Alors pour nous, le choix est clair

Plutôt que balafrer tout le sud-ouest avec 327 km de lignes nouvelles à grande vitesse, de sacrifier 5000 hectares de forêts, zones humides et terres agricoles, d'impacter durablement la biodiversité de 8 zones Natura 2000, de devoir payer contributions et taxes pendant 40 ans pour des voies qui ne concernent que peu de gens, de devoir supporter les pollutions, le vacarme, la poussière de milliers de camions et engins pendant 10 ans...

Ce que l'on veut, c'est pourtant simple et bien moins coûteux

Répondre aux besoins réels des territoires et des usagers, déployer des trains plus capacitaires pour un choc d'offre, moderniser les lignes existantes pour la sécurité, la fluidité, la ponctualité et le cadencement des trains.

On aime le train...mais pas à n'importe quel prix !

Toutes les infos, projet, financement, alternatives, l'actualité, les liens pour les soutiens financiers, recours juridiques, communication et actions...

www.lgvnonmerci.fr

Par Olivier Copery, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

Toulouse va-t-elle accueillir une nouvelle entreprise classée Seveso sur un îlot de l'archipel du Ramier, en limite du poumon vert ?

C'est la question que se posent les Toulousains face au projet d'implantation de l'activité de synthèse du paracétamol par la société **Ipsophène** sur l'îlot d'Empalot, dans la ville.

Est-ce l'association de la relocalisation de la fabrication d'un médicament connu de tous, le paracétamol, - à laquelle nous sommes tous favorables - et d'une « start-up innovante » qui a tant ébloui certains élus et représentants de l'Etat pour qu'ils valident le projet, avant même que la préfecture ne donne l'autorisation ? Analysons de manière plus approfondie le choix du lieu d'implantation et la réalité de ce projet :

- **Le paracétamol est synthétisé à partir de produits particulièrement dangereux et extrêmement toxiques** pour les populations et l'environnement (phénol, nitrite de sodium et anhydride acétique). Ce sont 11 000 tonnes de ces produits qui doivent être acheminées par les rues de Toulouse vers le site situé sur une île de la Garonne !
- **L'usine ArianeGroup** (ex Société Nationale des Poudres et des Explosifs) **est un site très dangereux**, vestige de l'activité de poudrerie de la ville de Toulouse, qui

aujourd'hui fabrique du carburant pour Ariane et des carburants de missiles militaires. Elle est enclavée dans la ville et a été classée Seveso Seuil Haut dès la mise en place des règles de sécurité industrielle. Le site est considéré comme « en sursis » depuis la catastrophe de 2001 qui a ravagé la ville de Toulouse en faisant 31 morts, des milliers de blessés, suite à une explosion sur le site mitoyen d'AZF. Le site d'ArianeGroup fait l'objet depuis 2014 d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en tant que site classé Seveso Seuil Haut ; ce qui restreint strictement toute installation d'activité nouvelle et a exigé, à l'époque, le départ de toutes les entreprises qui s'y trouvaient et qui étaient non indispensables au fonctionnement d'ArianeGroup.

- **L'îlot d'Empalot** est un site rattrapé par l'urbanisation de la ville de Toulouse et situé au milieu de la Garonne **dans un environnement particulièrement sensible**. Il est en effet entouré par un environnement naturel classé : la zone verte de l'île du Ramier en limite Nord et les eaux de la Garonne sur les autres façades. Il est entouré par plusieurs zones de protection de l'environnement (Natura 2000, ZNIEFF, APB). Il est situé près de l'Oncopole, de l'hôpital Marchant, du Casino Barrière et du lycée Galliéni et en limite du futur « poumon vert » de la ville.
- En d'autres termes, ce site n'est accessible qu'en polluant des zones sensibles et ce projet de développement va aggraver la situation actuelle avec une forte augmentation de circulation de milliers de camions transportant des matières toxiques. Tout ceci est exactement contraire à la recherche d'une meilleure protection environnementale sur Toulouse.

Au-delà du cas particulier toulousain, le dossier de la société Ipsophène pose le problème du respect des zones de restrictions strictes (rouges et grises) des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Si le projet d'installation de la société Ipsophène sur l'îlot d'Empalot est validé, la possibilité de contourner les règles d'un PPRT serait démontrée et c'est la sécurité physique de tous les sites Seveso Seuil Haut assurée par les zones de restriction - sortes de glacis autour des activités les plus dangereuses - qui serait remise en cause ... un véritable recul pour la protection des entreprises elles-mêmes, de leurs salariés, de l'environnement et des habitants.

Vous avez jusqu'au 4 juillet pour vous exprimer sur le site de la consultation du public et dire que l'usine Ipsophène doit trouver sa place :

- hors d'un grand centre urbain
- hors du lit de la Garonne

Voici le lien... et on constate que Ipsophène, pour mieux séduire la population, s'attribue le qualificatif d'industrie verte !

<https://www.registre-numerique.fr/industrie-verte-ipsophene-toulouse>

Ipsophène ne doit pas être le symbole de l'affaiblissement des PPRT entourant les sites Seveso Seuil Haut



Nous suivre

<https://cqcroixdepierre.fr/index.php/dossiers/ipsophenearianegroup/>

Par Jérôme Favrel (Comité de Quartier Croix de Pierre) et Jocelyne Sourisseau (Amie de la Terre Midi-Pyrénées), pour le Collectif « Stop Nouveau Seveso Toulouse »

Pesticides dans l'air : quelle situation en Occitanie ?

En usage agricole, les pesticides (herbicides, fongicides, insecticides et biocides divers) sont le plus souvent appliqués par pulvérisation sur les plantes et le sol, alors que d'autres molécules enrobent les semences. Les pesticides peuvent également être employés pour des usages non agricoles : applications vétérinaires, lutte contre certains nuisibles, protection des matériaux de constructions..

Contamination de l'atmosphère par les pesticides

Elle s'effectue de trois manières différentes :

- par dérive au moment des applications
- par volatilisation après l'application
- par érosion éolienne : sous l'action du vent les substances associées à des poussières sont remises en suspension dans l'air.

Les masses d'air peuvent transporter ces molécules sur de très longues distances pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de km, variables selon la stabilité du produit.

Les pesticides peuvent être présents dans l'atmosphère sous forme gazeuse, associés à des particules, ou incorporés au brouillard ou à la pluie.

La surveillance des pesticides dans l'air

Bien que les pesticides ne soient pas réglementés dans l'air, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) mesurent, depuis une vingtaine d'années, les concentrations de ces substances sur l'ensemble du territoire. En Occitanie, c'est Atmo Occitanie qui s'en charge.

Dans notre région, plus de 400 substances actives sont utilisées en agriculture conventionnelle et biologique. Pour des raisons de faisabilité analytique et de coût, le nombre de molécules recherchées dans les prélèvements a été limité à 85 molécules.

Les méthodes de prélèvement permettent de capter les molécules sous forme gazeuse et particulaire.

L'évaluation des pesticides dans l'air ambiant fait partie des axes stratégiques d'Atmo Occitanie depuis 2014, mais c'est à partir de 2018 que leur surveillance a vraiment pris de l'ampleur, avec de 5 à 9 sites d'études suivant les budgets. Les campagnes de mesure s'étalent sur 2 ans.

Le dispositif de surveillance pour la dernière campagne 2022-2023 (résultats publiés en octobre 2024) comprenait :

- Cinq sites historiques représentatifs de l'environnement des cultures agricoles les plus répandues en Occitanie : Aude viticole et Gard viticole, Tarn-et-Garonne polyculture (cultures arboricoles et grandes cultures) et Pyrénées-Orientales polyculture (cultures viticoles et arboricoles). Lauragais grandes cultures.
- Deux sites en environnement urbain (Aude et Tarn) avec notamment sur l'un d'entre eux des mesures de glyphosate (Tarn). L'environnement des sites urbains est divers, avec la présence de grandes cultures et de viticulture autour de chacun, à l'origine de la classification en site polycultures.
- Deux nouveaux sites de mesures : un dispositif temporaire de 12 mois dans le Sud du Tarn (environnement d'élevage et de grandes cultures) et un autre déployé dans le Gers (grandes cultures).

La feuille verte - N°266 été - automne 2025

Les mesures de pesticides sont réalisées sur toute la croissance des cultures, avec une augmentation du nombre d'échantillons lors des périodes dites à « risque » en termes de pression extérieure (champignons, ravageurs...) et de développement d'adventices (« mauvaises herbes »). Ces périodes de l'année font généralement l'objet d'une plus grande utilisation de traitements pesticides.

En 2022-2023, le nombre de pesticides quantifiés varie de 7 molécules pour le site du Gers grandes cultures, à 18 molécules pour le site Aude viticole. 16 pesticides ont également été quantifiés sur les 2 sites en milieu urbain, à la fois au niveau du site Aude urbain viticole, comme sur le site Tarn urbain polycultures.

Au total 30 molécules ont été quantifiées au moins une fois sur les 85 molécules recherchées, dont 13 fongicides, 9 herbicides, 8 insecticides.

Les herbicides sont globalement plus nombreux dans des environnements agricoles de grandes cultures, tandis que les fongicides sont toujours majoritaires dans les environnements viticoles. Enfin, les insecticides semblent être plus nombreux sur les sites à dominante viticole et arboricole.

Pour classer les pesticides deux indicateurs sont utilisés :

- la concentration cumulée d'une molécule (somme des concentrations de cette molécule parmi l'ensemble des échantillons de la campagne de mesure, rapportée au volume total d'air échantillonné, en ng/m³)
- la fréquence de quantification d'une molécule (nombre de fois où on la retrouve parmi l'ensemble des échantillons de la campagne, en %).

Le trio des pesticides dont on retrouve les plus fortes concentrations cumulées et qui sont également les plus fréquemment mesurés comprend :

- le folpel : fongicide majoritaire en zones viticoles, mais retrouvé aussi en sites grandes cultures
- le prosulfocarbe : herbicide majoritaire sur les sites de grandes cultures céréalières, dont les ventes sont en hausse sur le territoire national et particulièrement en Haute-Garonne. L'ANSES a durci en 2023 ses conditions d'utilisation (diminution des dosages et zone tampon de 10 m minimum), mesures cependant jugées insuffisantes.
- la pendiméthaline : herbicide

D'autres molécules sont fréquemment quantifiées mais avec de moins fortes concentrations cumulées :

- Le S-métachlore, herbicide utilisé sur les cultures de céréales et de graines oléagineuses (tournesol). A noter que l'ANSES a interdit cette substance en 2023 et que cette décision a également été prise au niveau européen en avril 2024.
- Des fongicides : tébuconazole, trifloxystrobine et cycloprodinil
- Le lindane interdit depuis 1998, fait partie des substances les plus retrouvées, du fait de sa rémanence dans l'environnement. Comme le DDT, le chlordécone et bien d'autres pesticides, il avait alors été inscrit sur la liste des Polluants Organiques Persistants (POP). Les molécules des pesticides sont en effet très difficilement dégradables, très résistantes et peuvent rester longtemps dans le sol, même si elles se dégradent peu à peu et baissent en quantité. Certains pesticides sont dorénavant classés comme polluants éternels (PFAS).

En ce qui concerne le glyphosate, les mesures réalisées sur

le site « Tarn urbain » montrent la présence quasi continue de cette molécule, mais avec des indicateurs de cumuls limités par rapport aux autres herbicides de grandes cultures.

La surveillance effectuée partout en France par les AASQA contribue à une meilleure prise de conscience de la pollution généralisée aux pesticides de l'eau, l'air, la terre, les aliments. Leurs études doivent servir aux élus locaux et nationaux pour faire évoluer la réglementation afin d'éliminer l'usage des pesticides.

Pour en savoir plus : atmo-occitanie.org

Pour visualiser les indicateurs de la qualité de l'air de votre territoire (pesticides et sources de pollution) : atmoviz.org

Par Annie Mercier, Amie de la Terre Midi-Pyrénées

Au coin du bois, dans le Parc Naturel régional des Causses du Quercy, il y a des menaces mais l'Association Environnementale Lot Célé (AELC) veille depuis plus de 2 ans et demi.

A l'origine de ces menaces, la société **Total Quadran (TotalÉnergies Renouvelables)** qui porte un projet de parc photovoltaïque au cœur d'une zone naturelle sur la commune de Tour de Faure dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ce projet a déjà été présenté dans la Feuille Verte N°263 à l'Automne 2023. Il concerne un peu plus de 19 hectares et au moins 7 000 arbres qui seraient abattus. Ce projet aura un impact écologique fort sur des espèces protégées tant au niveau faune (ex : lézard vert, lézard ocellé, chauve-souris) qu'au niveau flore par les atteintes portées aux chênes pubescents, aux pelouses sèches comme indiqué dans le rapport de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 11 mai 2021 qui pointe des déficiences dans les études faites sur le terrain pour demander les permis de défricher et de construire.

Ce projet écocide a vu se constituer très vite contre lui des oppositions : du Parc Naturel régional, du département, de l'Architecte des bâtiments de France (ABF), et d'une poignée de citoyens qui se sont organisés dans l'urgence en association. Pourtant, Mme la Préfète du Lot a accordé en janvier 2023 le permis de défricher et le permis de construire.

Des actions pour informer et convaincre, ainsi que des soutiens forts

Il y a deux ans désormais que cette poignée de résistants de la première heure ont su par leurs diverses actions militer contre ce projet : une réunion publique d'information, des manifestations variées, une présence régulière sur les marchés, un joyeux pique-nique estival sur le site, une grande marche de 20 km du lieu menacé jusqu'à la centrale électrique de Cajarc censée gérer la production d'électricité, une fête des arbres, un concert de soutien par HK et ses musiciens... et surtout rallier à leur cause de nombreuses personnes : plus de 400 adhérents !

Différents types d'acteurs (élus, syndicats mixtes, associations environnementales) agissent chacun à leur façon pour obtenir l'abandon du projet. Ainsi, ce sont 13 communes voisines du site menacé qui ont signé une motion contre ce projet photovoltaïque écocide, et des représentants ont été

reçus en délégation à la Préfecture avec l'AELC lors d'un rassemblement le 30 Août 2024. De même, des acteurs économiques comme Lot Tourisme et la Confédération Paysanne ont affirmé leur soutien à la lutte de l'AELC, ainsi que des associations environnementales comme les ATMP, la LPO, FNE, le GNSA, ARBRES, CANOPEE.

L'équilibre du territoire en jeu !

TotalEnergies, comme tous les marchands de soleil qui s'intéressent de très près au département du Lot ces derniers mois, vont, de plus, mettre en péril le fragile équilibre économique lié au tourisme vert et culturel de la région et à l'activité agricole. Ils favorisent le renchérissement du foncier en proposant aux agriculteurs de forts loyers pour installer d'autres parcs photovoltaïques. On peut légitimement craindre que les terres agricoles soient détournées de leur fonction nourricière, et de leur rôle dans la réduction du réchauffement climatique.

Une nécessaire transition énergétique

L'AELC est, par ailleurs, consciente de la nécessité de mettre en oeuvre une transition énergétique et son cheval de bataille est « Sur les toits, pas dans les bois ». AELC préconise l'utilisation d'espaces déjà anthropisés ou des petits parcs citoyens profitables au territoire. C'est d'ailleurs en ce sens qu'une tribune a été rédigée et que des soutiens forts se sont manifestés en la signant ou en adoptant symboliquement un arbre parmi les 7000 menacés : Philippe Descola, François Hallé, Georges Feterman, Gilles Escarguel, Inès Léraud, Etienne Davodeau, Troubs... La liste est longue et surtout composée de personnalités issues de milieux différents qui sont tous choqués par cette idée de faire de l'énergie verte en abattant des arbres !

Au niveau juridique : Où en sommes-nous ?

Nous mentionnions dans la dernière Feuille Verte N°264 l'apparition d'un nouveau projet déposé par Trinasolar, jouxtant celui de TotalEnergies et de surface similaire. Ce projet a été refusé par la Préfète du Lot en Juin 2024 pour non respect du PLUi et car l'énergie produite « n'est pas principalement destinée à une utilisation par le demandeur »

Cette décision abonde dans notre sens et nous espérons que nos actions médiatiques continueront de porter leurs fruits.

Un long combat juridique se poursuit depuis Janvier 2023

Nous attendons actuellement le résultat du pourvoi en cassation concernant notre recours contre le Permis de Construire et le pourvoi en cassation contre le Permis de Défrichement vient d'être lancé.

L'AELC ne baisse pas les bras malgré l'usure du temps, malgré le coût des procédures. D'autres pistes juridiques sont même envisagées et des inventaires naturalistes faits par des experts sont en cours.

Total et ses abatteuses pourraient débarquer en Septembre 2025... Ils peuvent légalement le faire mais l'AELC est là et veille sur les menaces au coin du bois !

Par l'AELC, collectif en lutte

ZAC DU RIVEL...On a besoin de vous !

Suite à la prorogation pour 5 ans, par la Préfecture de Haute-Garonne, de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour le chantier de la future ZAC du Rivel sur les communes de Baziège, Montgiscard et Ayguesvives dans le Lauragais, notre association a déposé un recours contentieux auprès du

Tribunal Administratif de Toulouse. Ce recours conteste cette prorogation qui autorise la poursuite du chantier de la ZAC du Rivel, projet porté par le SICOVAL et contre lequel nous nous mobilisons car il est :

- anachronique par rapport au contexte économique et social actuel, national et international
- destructeur de terres agricoles qui disparaissent sous le béton et le bitume, sans retour en arrière possible
- écocide dans un contexte de changement climatique qui doit toutes et tous nous alerter. La planète brûle !

Nous avons besoin de votre soutien dans cette démarche qui engage des frais pour notre association.

De plus, des démarches juridiques sont aussi en cours contre les nuisances environnementales de la plateforme Lidl.

Toutes ces actions en justice sont coûteuses mais importantes. Chaque aide compte, si minime soit-elle. Merci à vous !

Vous trouverez comment participer : <https://www.helloasso.com/associations/terr-eau-lauragais/formulaires/2>

Vous pouvez aussi passer par le site du collectif (pour y jeter un oeil !) puis cliquer dans le bandeau du haut sur « Adhésions, Dons » : <https://nonzacadurivel.eu/>

Par Le collectif Non à la ZAC du Rivel

HOMMAGE

Adieu Thomas mon ami très cher
Il ne fallait pas que tu nous quittes
Tu sais, il y a encore tant à faire
Tu étais pour nous ce granit
Cette forte pierre angulaire
Sans toi ce vide va vite
Se transformer en galère
Tes plaidoyers avaient le mérite
D'aller au fait et sans manières
Tu mettais ainsi des limites
A nos verbiages ordinaires
Tes études étaient des audits
Nous les utilisions pour nous faire
Un point de vue qui facilite
Nos bafouillantes entrées en matière
Et nos explications souvent limites
Pour argumenter devant nos adversaires...
Tu avais quitté la noble aéronautique
Pour te consacrer aux ordures ménagères
C'est là que moi aussi je gravite
Au sein des Amis de la Terre
Notre rencontre ne fut pas fortuite
Fatalement nous serions partenaires

Le 6 mai, Thomas Guilpain nous a quitté à l'âge de 41 ans des suites d'une longue maladie. Il laisse dans la peine son épouse, ses enfants mais aussi tous ses amis et tous les militants de la cause environnementale.

Ce jeune ingénieur avait par conviction « bifurqué » en quittant l'aéronautique pour se consacrer à l'environnement et plus spécialement aux déchets. C'est cet expert qui avait dénoncé dans un plaidoyer efficace la nocivité de l'incinérateur d'ordures ménagères du Mirail et révélait qu'il était le plus pollueur de France... Il animait l'association « Zéro Waste Toulouse » dont il avait été un des fondateurs...

Par Dominique Gilbon, Ami de la Terre Midi-Pyrénées

Nous écrire

ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Laisser un message sur le répondeur : 07 81 90 49 93

S'informer

<http://amisdelaterremp.fr> / www.amisdelaterre.org



**Les Amis
de la Terre
Midi-Pyrénées**

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à : Amis de la Terre Midi-Pyrénées, 73 chemin de Mange-Pommes 31520 Ramonville-Saint-Agne ou, pour un paiement par virement, à : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*)

Si renouvellement d'adhésion, cocher ici ☐

Souhaitable pour une personne..... 33 € ☐

Un couple 59 € ☐

Un petit budget..... 10 € ☐

Montant libre..... ☐

DON (*)

Montant libre..... ☐

MONTANT TOTAL VERSÉ

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque (à l'ordre des ATMP)

☐ Espèces

☐ Carte bancaire avec HelloAsso.com

☐ Virement : => préciser vos nom et prénom dans le motif du virement

Intitulé du compte :

AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441

BIC : CCOPFRPPXXX

Domiciliation : CREDIT COOPERATIF

Hello Asso <http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees>

DATE/...../.....

NOM Prénom

Pour une adhésion couple, NOM et prénom du conjoint

Pour une association, raison sociale

Adresse :

TÉL

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire, mon Email (en majuscules)

.....@.....

Mes centres d'intérêt thématiques, compétences ou missions souhaitées (exemples : participer à la communication, travailler sur des dossiers, aider au secrétariat, rédiger des articles, préparer des actions, réaliser des visuels pour le stand)